

Les migrations saisonnières au regard du discours sur le codéveloppement

• Giulia Breda

*Doctorante en sociologie **

Dossier

Cet article a pour objectif de présenter les enjeux de la migration saisonnière marocaine et tunisienne en région PACA. Ces migrations, qui trouvent leurs racines à l'époque coloniale, sont aujourd'hui fortement prônées par les discours gouvernementaux comme modèle migratoire gagnant pour tous les acteurs impliqués. Cependant les témoignages récoltés montrent que les contraintes imposées par ce type de statut influencent négativement les parcours migratoires. Ils révèlent l'évolution des stratégies des migrants pour obtenir des permis de séjour de plus longue durée dans le but de retrouver une liberté de mouvement et de décision.

Cet article se fonde sur un travail de recherche doctorale qui interroge le discours institutionnel sur le codéveloppement à la lumière du vécu des personnes intégrées dans des circuits de migration saisonnière. Depuis les années 2000, les gouvernements et les organisations internationales présentent les migrants comme acteurs du développement. Ils devraient, en effet, contribuer au développement de leur pays d'origine en y investissant les connaissances techniques et culturelles, les relations sociales et les profits économiques acquis pendant leur migration à l'étranger, ce qu'on appelle le capital humain, culturel, social et économique (de Haas, 2010). Ce discours

prône en particulier le modèle de la migration circulaire, car celui-ci est considéré comme « triplement gagnant » : les migrants, qui ne s'installent pas durablement dans le pays d'accueil, peuvent profiter d'un marché du travail mieux rémunéré en Occident ; simultanément, ils contribuent au développement de leur pays d'origine par leurs investissements ; enfin, ils répondent aux besoins de main-d'œuvre du pays d'accueil, tout en lui épargnant le coût social d'une immigration à long terme¹.

Ces discours institutionnels se construisent sur l'onde du renouveau d'optimisme au sujet du lien entre migration et développement dans les

* Université Côte d'Azur, Unité de recherche Migrations et société, (URMIS), CNRS UMR 8245 – IRD UMR 205
Giulia.BREDA@unice.fr

années 1990. En effet, les approches et les résultats des études varient sensiblement depuis les années 1950. A l'époque, les théories néoclassiques présentaient la migration comme porteuse du capital nécessaire à un rééquilibrage du différentiel de développement entre pays d'origine et d'accueil (Harris & Todaro, 1970). Dans les années 1960-1970, les travaux inspirés par la théorie de la dépendance, avancent un regard plus pessimiste sur la question, montrant, par exemple, comment la "fuite de cerveaux" contribue à perpétuer la dépendance structurelle des pays d'origine envers ceux d'accueil (Grubel & Scott, 1977). Dans les années 1990-2000 les travaux sur le transnationalisme étudient les liens maintenus par les migrants avec les différents territoires qu'ils investissent et soulignent, en particulier, leurs importants transferts d'argent, échappant souvent au contrôle étatique (Glick Schiller, Basch, et Szanton Blanc, 1995 ; Castles, 2002). Sami Nair utilise en premier, en 1997, le terme de codéveloppement dans son rapport au Premier ministre français, où il décrit les bénéfices partagés de la migration entre pays d'origine et d'accueil. Plusieurs auteurs critiquent toutefois les discours sur le codéveloppement, en le reliant avec les nouvelles politiques de gestion des migrations internationales qui, valorisant le rôle des migrants, visent à en contrôler la « mobilité » et à en limiter l'installation dans les pays d'accueil (Bakewell, 2008; Geiger & Pécoud, 2012).

Concernant les travaux empiriques sur les effets de la migration dans le pays d'origine, ceux-ci présentent une très grande hétérogénéité de résultats, basés sur différentes études de cas. Ils montrent la multitude de facteurs qui influencent les expériences migratoires et leur impact sur les territoires d'origine et d'accueil (De Haas, 2007). L'étude des effets de la migration nécessite une analyse complexe des contextes socioéconomiques et politiques particuliers des pays d'accueil et d'origine, mais aussi des raisons et des possibilités de choix des personnes qui décident de migrer, tout ceci affectant les carrières migratoires. Les discours présentant les migrations circulaires comme un modèle « gagnant-gagnant-gagnant » ne reflètent pas la complexité des expériences

migratoires, qui restent peu étudiées dans leurs modalités pratiques, tant du point de vue des migrants que du point de vue de leurs communautés d'origine.

Terrains et méthodologie de la recherche

Le présent travail doctoral² s'inscrit dans la lignée des travaux français qui, depuis une dizaine d'années, ont notamment l'objectif de contribuer à combler le manque d'études sur les migrations saisonnières (Cf. les travaux de Décosse, 2009 ; Hellio, 2014 ; Mésini, 2009 ; Morice, 2009 ; Morice & Michalon, 2009 ; Michalon & Potot, 2009 ; Potot, 2013). On présentera dans le texte qui suit, les données récoltées sur plusieurs terrains de recherche à propos de l'impact de ces migrations dans les pays d'origine. On étudie ici, en particulier, le circuit migratoire qui lie les Bouches-du-Rhône à la Tunisie et au Maroc. La méthodologie utilisée est qualitative et le terrain multi-situé : depuis 2011, on a effectué 40 entretiens semi-directifs, conduits avec des migrants tunisiens et marocains dans les Bouches-du-Rhône, pendant leur travail saisonnier, et dans leur pays d'origine, pendant les périodes d'inactivité et après leur retraite. L'approche du terrain a été facilitée par l'association Médecins du Monde, qui mène un projet d'assistance médicale aux sans-papiers travaillant dans les exploitations agricoles de la région de Berre-l'Etang et de La-Fare-les-Oliviers.

En 2011, ce projet a été transnationalisé dans la région de Jendouba (Tunisie), d'où était originaire un grand nombre de ces migrants. Les premiers entretiens ont été conduits lors de périodes d'observation in situ dans cette région du nord-ouest tunisien entre 2011 et 2012. Grâce aux contacts noués en Tunisie, j'ai rencontré, entre 2015 et 2016, d'autres migrants dans les Bouches-du-Rhône, entre Berre-l'Etang, Saint-Chamas, Miramas et Tarascon. Le contact avec les migrants marocains a été facilité par Emmanuelle Hellio et Frédéric Décosse, deux chercheurs qui ont travaillé sur le

même terrain, et par le réseau de *Points d'appuis d'aide juridique aux étrangers*, organisé par l'association *Espace* (Marseille). Enfin, pendant le mois de mai 2016, j'ai rencontré au Maroc, dans les régions de Fez et Oujda, les familles de cinq de mes informateurs interviewés en France.

Contrat et visa saisonniers : contraintes et investissements pour en sortir

L'origine coloniale de la migration saisonnière

Les villages d'origine de la plupart des migrants saisonniers interviewés se trouvent dans des régions agricoles. Généralement la première génération de migrants habitait à proximité de champs qu'ils cultivaient en communauté avec les membres de la famille élargie. Ces champs étaient souvent de dimension réduite et assuraient principalement la subsistance familiale.

Ces régions rurales des pays ex-coloniaux ont une histoire qui mérite d'être brièvement retracée. Pendant la colonisation les meilleures terres furent expropriées et regroupées en grandes exploitations agricoles, attirant la main d'œuvre des habitants des villages voisins. Après l'Indépendance, ces mêmes terres ont subi différents types de politique selon l'époque et le pays. En Tunisie, par exemple, suite à la nationalisation des propriétés coloniales dans les années 1960, les gouvernements tendaient à redistribuer une partie des terres à la population locale organisée en coopératives. Puis, sous l'influence des plans d'ajustement structurel des années 1980, les terres firent plutôt l'objet de politiques de privatisation visant à « moderniser » et à rendre plus efficient le secteur agricole. Aujourd'hui, on peut voir les noms des anciens propriétaires français ou espagnols réapparaître à la tête des exploitations ou, comme le disent en plaisantant mes informateurs, « de quelque général de l'armée » ou « de la famille de la femme du président ».

Les régions agricoles plus reculées et moins rentables ont, au contraire, été délaissées par les politiques de développement étatiques, et ont été caractérisées par un dépeuplement et une dissolution de la paysannerie traditionnelle. Ces régions rurales constituent un terrain idéal pour les recrutements de travailleurs saisonniers en France.

Ces migrations trouvent leur origine à l'époque coloniale. Depuis l'exode rural au tournant des XIXe et XXe siècles, les besoins de main d'œuvre agricole en France ont attiré de nombreux ouvriers étrangers, principalement européens. Durant les deux guerres mondiales, on assiste à la mise en place de filières de migration de main d'œuvre étrangère organisées par l'Etat ou par des organisations privées selon l'époque, parmi lesquelles de plus en plus de travailleurs provenant des colonies. Ces politiques étaient caractérisées par un contrôle strict des déplacements de la main d'œuvre, qui n'était pas autorisée à se déplacer librement sur le territoire national. Ces travailleurs étrangers, considérés comme « inassimilables », étaient obligés de retourner dans leur pays d'origine, une fois leur contrat de travail arrivé à échéance. Le contrôle de la mobilité de la main d'œuvre saisonnière est une caractéristique qui se maintiendra à travers toutes les évolutions des politiques migratoires, de la décolonisation jusqu'à aujourd'hui (Décosse, 2011).

Les conditions administratives et de travail des travailleurs saisonniers étrangers

Ces travailleurs, choisis pour leur savoir-faire dans l'agriculture, ont droit à un visa de six mois lié à leur contrat de travail auprès d'un employeur français ; il est renouvelable durant une période de trois ans. Après des visites médicales, ces travailleurs partent en France pendant six mois et, à leur retour, ils doivent se présenter à l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) de la capitale afin de vérifier que leurs déplacements ont été effectués dans les délais prévus par le visa. Ils n'ont donc pas droit au chômage, puisqu'ils résident hors de France pendant les six mois d'inactivité, et dépendent du bon vouloir de l'employeur pour le renouvellement de leur visa. Le travail d'ouvrier agricole, déjà très rude en termes

d'horaires et de santé, devient encore plus pénible pour ces travailleurs de par leur statut d'étrangers. Plusieurs de nos informateurs attestent qu'ils n'osent pas s'opposer à des conditions de travail qu'ils savent illégales du fait de leur situation administrative précaire : ils subissent des violations de leurs droits en termes de rémunération, d'horaires de travail, de conditions de logement, etc. Il arrive souvent qu'on leur demande de faire des heures supplémentaires, même pendant la nuit. Un logement décent ne leur est pas garanti, et beaucoup sont logés dans des caravanes aux abords des champs. Ces ouvriers sont peu revendicatifs vis-à-vis du patron³, qui peut, à tout moment, bloquer le renouvellement du contrat d'un travailleur qui se plaint. Les travailleurs reconnaissent également subir des pressions de la part d'autres membres de leur famille travaillant pour le même patron, puisqu'ils peuvent, eux aussi, être menacés de licenciement suite à des plaintes.

L'évolution des stratégies d'investissement des revenus

Malgré ces conditions de travail et de vie, ces migrants continuent à partir via ce contrat. D'une part, parce qu'ils disent ne pas avoir d'autre choix s'ils veulent travailler légalement en France et, d'autre part, parce qu'ils ont l'espoir de progresser dans leur carrière une fois en Europe. Cependant les entretiens ont révélé une difficulté d'évolution des parcours migratoires. Dans le même temps, on observe une transformation, d'une génération à l'autre, des stratégies pour dépasser les contraintes du visa saisonnier. Dans les Bouches-du-Rhône, les premières générations de migrants, partis dans les années 1970, racontent que le but premier de leurs transferts d'argent était d'améliorer les conditions de vie et de logement de leurs familles. L'argent était dépensé pour construire la maison familiale ou pour déménager de la campagne à la ville, afin de permettre aux enfants d'aller à l'école, sans devoir marcher des dizaines de kilomètres. L'éducation des enfants était fondamentale pour ces migrants, qui espéraient leur préparer un futur loin des

souffrances et des humiliations de la migration saisonnière.

Grâce aux observations et aux entretiens effectués dans les pays d'origine, on a pu constater comment les deuxièmes générations, nées dans une situation plus favorable grâce à l'argent de la migration des parents, ont dû partir à leur tour afin de pouvoir reproduire la même qualité de vie, en héritant souvent du contrat saisonnier du père. En effet, même après un parcours scolaire, les possibilités de travail salarié dans ces régions du Maghreb restent limitées à l'agriculture et au petit commerce, et les taux de chômage et de sous-emploi y sont très élevés. De plus, les emplois ne sont pas réguliers et sont payés entre 2,50 et 5 euros, la journée. Ces jeunes n'arrivent pas à accumuler assez d'argent pour effectuer les dépenses indispensables pour l'installation dans une vie matrimoniale locale, à savoir : la fête du mariage et la construction d'une maison. La migration devient donc une étape obligatoire du passage à l'âge adulte. Mais, pour ces deuxièmes générations, les stratégies d'investissement des revenus changent. D'une part, ils sont, comme leurs parents, obligés d'économiser une partie de leurs revenus en prévision des six mois d'inactivité à passer en Tunisie. D'autre part, ils économisent pour investir dans un projet qui leur assure des revenus stables dans leur pays d'origine. Les migrants admettent plus difficilement que cet argent puisse aussi servir, dès que l'occasion s'en présentera, à acheter des permis de séjour « plus stables ».

Une difficile évolution des carrières migratoires

Une reconfiguration des carrières migratoires saisonnières, qui mènerait à des emplois plus stables et des visas de longue durée, est fortement limitée par différents facteurs. Les exploitations des Bouches-du-Rhône, qui varient entre petites entreprises familiales et grandes exploitations industrielles, se concentrent sur les cultures de fruits et légumes et participent pour 3 % de la valeur de la production agricole nationale (Agreste, 2008). Elles captent aujourd'hui des flux migratoires caractérisés par le départ d'hommes qui,

souvent, n'ont pas poursuivi leurs études supérieures, sont découragés par le manque de travail dans leur pays, et poursuivent un modèle de réussite sociale liée à l'émigration et non aux études. Les réseaux migratoires de ces villages aboutissant essentiellement dans des régions agricoles en France, la possibilité d'embauche, qui se présente en premier lieu aux candidats à l'émigration, provient de l'employeur d'un ami ou d'un membre de la famille travaillant dans l'agriculture française.

Ces travailleurs sont marginalisés et invisibles dans la campagne des Bouches-du-Rhône, et ils ont peu de possibilités d'ascension sociale. Ils n'ont que très peu d'opportunités et de temps pour apprendre de nouveaux métiers ou rencontrer de nouveaux employeurs potentiels dans des secteurs économiques plus rémunérateurs. Si la majorité de ceux qui partent n'a pas achevé ses études supérieures, quelques diplômés de l'université ont aussi décidé de partir par l'intermédiaire de ce contrat, avec l'espoir de pratiquer leur métier en France, après une période de transition dans les exploitations.

Les effets de la crise économique sur l'offre de travail et la mise en compétition des travailleurs

Depuis le début de la crise, qui a ravagé le secteur agricole des Bouches-du-Rhône ces dix dernières années, on constate une forte baisse du nombre de visas saisonniers octroyés. A ceux-ci se sont, peu à peu, substitués des travailleurs détachés⁴ de diverses nationalités (Sud-Américains, Maghrébins, etc.) qui sont embauchés par des entreprises de travail temporaire. Ces entreprises embauchent les travailleurs étrangers dans d'autres pays européens (par exemple, l'Espagne et la Pologne) et les font travailler dans les entreprises agricoles françaises en gérant le logement et les déplacements des travailleurs. De cette manière, le patron de l'exploitation n'a plus à se préoccuper du contrôle de la main d'œuvre, et l'entreprise prestataire se rémunère sur les différences de droits économiques et sociaux entre la France et le pays, où le contrat

entre entreprise et travailleur a été signé (Mésini, 2015).

La précarité des contrats saisonniers et la baisse de l'offre de travail ont de profondes conséquences sur la vie des migrants. Cette situation met les travailleurs en compétition les uns avec les autres et les divise, ce qui met leur solidarité à l'épreuve. Les migrants interrogés en groupe n'osent pas critiquer leur employeur devant les autres, et plusieurs d'entre eux manifestent la volonté de s'isoler plutôt qu'être sujet à des rumeurs qui pourraient leur coûter leur contrat de travail ou la confiance de leur employeur. De plus, celui qui travaille depuis longtemps et construit des relations de confiance avec le propriétaire de l'exploitation, peut devenir intermédiaire et vendre des contrats saisonniers. En effet, le premier contrat peut coûter des milliers d'euros aux migrants.

Durant mes périodes d'observation, j'ai remarqué que cette situation de compétition entre travailleurs a souvent des répercussions sur les relations sociales dans le pays d'origine. Dans les discussions de café, ceux restés au village critiquent les migrants pour leurs dépenses ostentatoires, car ils pensent qu'ils s'enrichissent en France sans investir pour le bien de la communauté locale. Cependant, d'après les entretiens que nous avons menés auprès d'une institution bancaire, les migrants sont souvent amenés à s'endetter auprès des banques locales pour financer la construction de leur maison. Les petits commerçants ou les propriétaires terriens interrogés se plaignent de ne pas réussir à trouver de travailleurs (à cinq euros la journée), car les jeunes « feignants » ne penseraient qu'à se faire de l'argent facile en Europe. Le témoignage des sacrifices faits en France ne serait pas crédible aux yeux de ceux qui ne sont pas partis ; ils n'y voient qu'un prétexte pour ne pas partager les revenus de la migration.

Les liens familiaux sont aussi fragilisés par l'absence du père, dans une société où les rôles des parents sont fortement répartis selon le sexe. Dans certains entretiens, les mères de famille avec de jeunes enfants racontent se retrouver très limitées dans leurs possibilités de déplacement et de socialisation à cause du manque d'une présence masculine adulte

servant de garant de leur honneur. De plus, malgré les efforts des parents, le pourcentage d'échec scolaire est élevé dans ces régions rurales. Les mères seules se plaignent de ne pas réussir à encadrer les enfants, et plusieurs jeunes hommes nous ont fait part d'une certaine souffrance du fait de l'absence de leur père, d'un modèle à suivre.

Investir pour sortir d'un statut migratoire précaire

Les difficultés que l'on vient de décrire s'ajoutent donc à celle de l'expérience migratoire en France. Pourtant, l'impossibilité pour les migrants d'apprendre d'autres métiers ou de poursuivre une carrière migratoire dans d'autres secteurs que l'agriculture, ne les empêche pas d'acquérir une bonne connaissance des règles de l'administration française pour sortir de ce statut administratif précaire. Ces stratégies sont principalement mises en place par la deuxième génération de migrants, dont le but de la migration ne consiste plus seulement à améliorer les chances de réussite des enfants dans le pays d'origine, mais aussi à leur assurer un accès stable et libre au marché du travail français, pour leur ouvrir des portes autres que celles du secteur agricole. Le but est d'obtenir des permis de séjour de plus longue durée, soit en faisant la preuve de dix ans de travail en France, soit en investissant dans un mariage blanc ou dans des CDI, pour pouvoir demander ensuite un regroupement familial. L'objectif n'est pas forcément l'installation définitive en France, mais la possibilité de pouvoir choisir librement ces déplacements. Le quotidien de ces travailleurs se partage donc entre travail et recherche d'une échappatoire à ce statut contraignant. Cette recherche comporte de longues attentes : les migrants espèrent un éventuel changement des lois restrictives. Ils s'engagent dans le tissage de liens avec des réseaux sociaux utiles à la recherche d'emplois stables et ils accumulent, peu à peu, l'argent indispensable à l'achat de papiers. Une longue attente, donc, mais aussi un grand investissement financier, tout trafic de papier coûtant quelques dizaines de milliers d'euros.

Conclusion

On voit bien comment la précarité du statut migratoire des travailleurs saisonniers affecte profondément leurs parcours. Les choix d'investissement de leur capital économique répondent à une logique de sortie de la précarité qui reste vivace d'une génération à l'autre. L'acquisition de nouvelles compétences n'est pas aisée dans un contexte de travail non spécialisé, et l'isolement dans les campagnes limite les possibilités de rencontres en dehors des réseaux des exploitations agricoles. La mise en compétition des travailleurs affecte leurs relations sociales. Ce modèle de gestion des migrations n'est donc pas si « gagnant » pour les personnes interviewées, qui consacrent tous leurs efforts à en sortir.

On peut alors se demander si le discours sur le codéveloppement, appliqué aux politiques de gestion de la migration circulaire, ne servirait pas à justifier un modèle fortement contraignant pour la mobilité géographique et sociale des travailleurs. Dans ce discours, la présentation des « migrants » comme un groupe homogène, acteur du développement des pays d'origine, rend invisible les différences entre les carrières migratoires. En conséquence, elle ne permet pas de comprendre les causes de ces différences, notamment l'impact des permis de séjour précaires imposés par le pays d'accueil. Dans le cas des migrants saisonniers, les possibilités d'acquisition d'un capital économique, social et humain, qui seraient à la base du codéveloppement, sont fortement limitées par la nature même de leur permis de séjour.

En conclusion, si ce modèle extrêmement contraignant de gestion des migrations est généralement justifié par un discours, qui le considère comme une forme de partage solidaire des gains entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, il apparaît pourtant, à l'analyse, comme essentiellement fondé sur une solidarité socio-économique entre les migrants et leurs familles, et sur un besoin de flexibilité de la main d'œuvre dans le pays d'accueil.

Notes

- 1 On parle ici d'organisations comme la Banque Mondiale (*The international migration Agenda and the World Bank : managing risks enhancing benefits, Washington DC, World Bank, 2006*) ; l'Organisation Mondiale pour les Migrations (*IOM world migration report 2008, Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy, Geneva, OIM, 2008*) ; la Commission Européenne avec la Déclaration de Rome relative au processus de Rabat et d'autres rapports (ex. M. Kahanec et K. F. Zimmermann, *Migration in an enlarged EU: A challenging solution, European Commission, Directorate-General for Economic and Financial Affairs Publications, Brussels, 2009*), l'Euromed (Euromed Migration II (2008-2011) *Migration Legislation, Institutions and Policies in the Euromed Region*), etc.
- 2 Financé par la bourse Emplois jeunes doctorants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 3 Une exception sont les grévistes de Saint-Martin de Crau qui, en 2005, grâce au soutien du CODETRAS, ont réussi à obtenir des permis de séjour de longue durée. Toutefois, ces migrants se sont ensuite vu refuser toute embauche dans les exploitations des Bouches-du-Rhône.
- 4 Cette distinction entre types de situation de séjour (saisonnier, travailleur détaché, sans papier) n'est pas si nette. Souvent, dans une même carrière migratoire, on retrouve, alternées, des périodes de séjour régulier et irrégulier sur le territoire français correspondant aux stratégies et opportunités de chacun.

Références

- Agreste PACA (2008). *Portrait agricole : les Bouches-du-Rhône*. Etude n° 34, Ministère de l'agriculture et de la pêche, juin 2008.
- Bakewell, O. (2008). 'Keeping them in their place': the ambivalent relationship between development and migration in Africa. *Third world quarterly*, 29 (7), 1341–1358.
- Castles, S. (2002). Migration and community formation under conditions of globalization. *International migration review*, 36 (4), 1143–1168.

- De Haas, H. (2007). The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions : a review of the empirical literature. *International Migration Institute, Working Paper 3*.
- De Haas, H. (2010). Migration and Development : A Theoretical Perspective. *International Migration Review*, 44 (1), 227–264.
- Décosse, F. (2009). La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? *Etudes rurales*, n° 182 (février), 103–120.
- Décosse, F. (2011). Migrations sous contrôle : agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat « OMI ». Thèse de Doctorat en Sociologie (Dir. Annie Thébaud-Mony). Laboratoire IRIS. EHESS, Paris.
- Geiger, M. & Pécoud, A. (2012). *The new politics of international mobility : Migration management and its discontents*. Universität Osnabrück : Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (IMIS).
- Glick Schiller, N., Basch, L. et Szanton Blanc, C. (1995). From immigrant to transmigrant : Theorizing transnational migration. *Anthropological quarterly*, 68 (1), 48–63.
- Grubel, H. & Scott, A. (1977). *The brain drain : determinants, measurements and welfare effects*. Ontario : Wilfrid Laurier University Press.
- Harris, J. R. & Todaro, M.P. (1970). Migration, unemployment and development : a two-sector analysis. *American Economic Review*, 60 (1), 126–142.
- Hellio, E. (2014). Importer des femmes pour exporter des fraises ? Flexibilité du travail, canalisation des flux migratoires et échappatoires dans une monoculture intensive globalisée : le cas des saisonnières marocaines en Andalousie. Thèse de Doctorat en Sociologie (Dir. Jocelyne Streiff-Fénart). Laboratoire URMIS. Université Sophia Antipolis, Nice.
- Mésini, B. (2009). Enjeux des mobilités circulaires de main-d'œuvre : l'exemple des saisonniers étrangers dans l'agriculture méditerranéenne. *Méditerranée*, no 113, 105–112.
- Mésini, B. (2015). Le détachement transnational dans l'agriculture européenne. *Anthropology of food*, S11 (octobre).

Michalon, B. & Potot, S. (2009). Quand la France recrute en Pologne. *Etudes rurales*, n° 182 (février), 87–102.

Michalon, B. & Potot, S. (2009). Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM. *Etudes rurales*, n° 182 (février), 61–68.

Morice, A. & Michalon, B. (2009). Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main-d'oeuvre ? *Etudes rurales*, n° 182 (février), 9–28.

Potot, S. (2013). Quand les saisonniers tunisiens de Ghardimaou interrogent le codéveloppement. *Hommes & Migrations*, n° 1301 (1), 79–87.